



mandataire curatelle renforcée et refus obligation alimentaire

Par **Parsifal**, le **31/01/2019** à **08:45**

Bonjour,

le mandataire qui est chargé de mon épouse refuse que je dépose une demande d'obligation alimentaire à l'encontre des obligés alimentaires qui sont les enfants.

Nous avons des difficultés financières et selon lui la priorité revient à stabiliser les ressources et à changer de logement.

Est-ce que la démarche consistant à demander l'obligation alimentaire, qui peut aider à stabiliser les ressources, peut-être refusée par le mandataire?

Le conjoint n'est pas concerné par la mesure de curatelle.

Est-il obligatoire de passer par un médiateur pour saisir le juge aux affaires familiales?

Merci par avance pour vos réponses

Cordialement